



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

autistes

Question écrite n° 9151

## Texte de la question

Mme Catherine Picard appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'évolution de la mise en place des plans régionaux portant création de places adaptées aux personnes autistes, instaurés en 1995. A l'heure actuelle, le département de l'Eure ne dispose d'aucune structure permettant d'accueillir des enfants atteints de ce syndrome. Les parents d'autistes sont confrontés de façon permanente au problème de l'éloignement de leurs enfants ou de leur placement dans un CMP. Elle lui demande ses intentions quant au développement de structures réellement adaptées aux autistes dans l'Eure.

## Texte de la réponse

Dans le cadre du plan régional pour l'autisme en Haute-Normandie, deux opérations ont été financées en 1995 dans le département de Seine-Maritime : 10 places de SESSAD et 16 places d'IME pour un coût total de 5,37 millions de francs. En 1997, c'est le département de l'Eure qui a été reconnu prioritaire. A ce titre, 10 places de semi-internat à l'IME d'Evreux ont fait l'objet d'un financement à hauteur de 2,66 millions de francs. La réalisation du plan régional sera poursuivie, notamment dans le département de l'Eure qui nécessite la création de places médicosociales adaptées aux personnes présentant un syndrome autistique.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Catherine Picard](#)

**Circonscription :** Eure (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9151

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 janvier 1998, page 383

**Réponse publiée le :** 6 juillet 1998, page 3778